

Bulletin municipal



SAINT-JEURES INFORMATIONS

Décembre 2024 • N°54





Madame Brigitte Renaud

J'exerce des mandats politiques depuis 2008 (Tence, CCHL, Département).

Aujourd'hui, en tant que Vice-Présidente du Département en charge de l'Attractivité Territoriale, je tiens à ce que chaque commune, quelle que soit sa taille, bénéficie d'un soutien fort et concret.

À Saint-Jeures, commune de mon Canton, que je connais bien, nous avons l'opportunité de valoriser nos richesses naturelles, patrimoniales et culturelles, et c'est ensemble que nous devons relever les défis de demain.

Les domaines de l'attractivité territoriale, dont le **tourisme** avec la nouvelle Agence Haute-Loire Attractivité, **des sports de pleine nature**

avec la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraire), de la culture avec la Médiathèque Départementale, sont au cœur de mon engagement.

À travers le plan stratégique **CAP 2030**, le Département s'efforce de répondre aux besoins de nos concitoyens tout en soutenant les projets locaux. **CAP43** illustre cette volonté de proximité, en apportant un soutien personnalisé aux communes.

Un exemple concret de cette collaboration est le **pôle culturel intercommunal** de Saint-Jeures, dont les travaux ont récemment commencé. Ce projet, qui verra la création d'une médiathèque et d'une salle d'exposition, répond aux besoins culturels et éducatifs des habitants du Haut-Lignon. Grâce à l'appui du Département, ce futur espace sera un lieu de partage, de savoir et de découverte pour tous.

Cet équipement s'inscrit parfaitement dans notre vision de l'attractivité territoriale : il contribuera à dynamiser la vie locale, à valoriser notre patrimoine et à renforcer la cohésion sociale. C'est une preuve concrète de ce que le Département peut apporter aux communes rurales en matière de développement culturel et d'amélioration de la qualité de vie.

Je n'oublierai jamais mon engagement envers notre canton et je continuerai, avec dynamisme, à porter des projets qui nous permettent de bâtir un avenir prospère, en lien avec nos valeurs locales. Le Département restera à vos côtés pour soutenir ces initiatives et faire en sorte que Saint-Jeures et la Haute-Loire continuent de progresser ensemble.

Brigitte RENAUD,
4^e vice-présidente

4-5	Amicale laïque / Association « La Misou de la biata de Pouzèoue » / Le club de généalogie
6	Nuits-Saint-Jeures
7-8	Plein Lizieux année 2 / Sapeurs-pompiers : année 2024
9	La fête du pain
10	Saint-Jeures détente
11	L'église protestante unie du Mazet
12-13	FJEP Freyccenet Foot
14	Saint-Jeures Sport Jeunesse
15	École de Freyccenet
16-17	École de Saint-Jeures
18	MAM Les Petits Saint-J'heureux
19	L'école de musique Intercommunale du Haut-Lignon
20	DDEN
21	GIE des producteurs de fruits rouges
22-23	En bref...
24-25	Nouvelles installations / Les récentes intempéries
26-27	Révision du PLU
27-28-29	TEOMI
30	Médiathèque et Pôle culturel
31	Travaux au barrage de Lavalette
32 à 42	Travaux du Conseil Municipal 2024 / Conseils Municipaux
43	État-civil

Invitation

Le Conseil Municipal vous invite à venir prendre le verre de l'amitié lors de la cérémonie des vœux le samedi 11 janvier 2025 à partir de 16 heures à la Maison du Bru.

Venez nombreux !

Si vous souhaitez des numéros supplémentaires de « Saint-Jeures Informations », adressez-vous à la Mairie. C'est gratuit. Vous pouvez également, les consulter et les télécharger sur nos pages internet : www.saint-jeures.fr

AMICALE LAÏQUE



L'Association des Parents d'Élèves (APE) de l'école publique du Lizieux (sites de Freyccenet et de Saint-Jeures) souhaite vous présenter ses missions, à l'occasion du renouvellement de son bureau.

Tout au long de l'année scolaire, cette association organise différentes manifestations (vente de chocolats / brioches / galettes, soirée sarasson / jeux de société, randonnée pédestre, buvette au spectacle de Noël mis en scène par les institutrices) dont les bénéfices permettent de soutenir financièrement les projets de l'école et de réduire le coût porté par les familles pour les voyages et sorties scolaires.

En 2023/2024, l'APE a pu participer à l'achat de logiciels, de classeurs supports, de matériel sportif (et l'adhésion à un organisme sportif), de jeux de cour d'école, d'offrir un goûter de Noël à tous les enfants, de financer une sortie cinéma et une partie de la semaine cirque en fin d'année qui a ravi les enfants.

Ce soutien à l'école, en lien avec les enseignantes, est précieux. À l'aide d'un sondage, nous sollicitons votre avis concernant ces différentes manifestations.

Les membres de l'APE remercient tous ceux qui continueront à soutenir les projets portés par l'association pour le bien-être de nos enfants au sein de notre école.

Pour nous suivre :

 [Association des Parents d'Élèves Saint Jeures Freyccenet](#)  [ape_coledulizieux](#)
 amicale43200@yahoo.com

ASSOCIATION « LA MISOU DE LA BIATA DE POUZÈQUE »

Une année 2024 riche de surprises, d'émotions, d'activités....

Le grand projet de réfection intégrale de la toiture (pose d'une nouvelle charpente et repose de la toiture en lauzes) porté par l'association a mobilisé ses membres bénévoles tout au long de cette année.

Le soutien de la Fondation du Patrimoine, de La Région, du Département et de la mairie rend le projet viable et devrait permettre d'ici fin 2025 d'engager les travaux. Une réelle fierté pour les membres de l'association plus nombreux chaque année.

Dès le mois de mai, les bénévoles ont été sollicités pour recevoir les visiteurs et faire valoir l'histoire des maisons d'assemblée, qui sont une spécificité de la Haute-Loire, qu'il est un devoir de préserver.

Le 23/05/2024, les membres de l'association ont accueilli Monseigneur Baumgarden dans le cadre de son déplacement pastoral dans le canton.

L'évêque du Puy-en-Velay avait programmé dans son agenda la visite de la maison de la béate de Pouzols. Un beau moment de partage et un honneur pour l'association de le recevoir.

Le 25/05/2024 nous avons reçu Fanny Roilette, Directrice du Musée des Manufactures de Dentelles de Retournac. Des échanges d'informations forts intéressants, d'autant qu'une exposition temporaire sur les maisons d'assemblée était présentée au musée du 04/05/2024 au 15/12/2024.

Puis en juin, la maison de la béate de Pouzols a ouvert ses portes aux visites dans le cadre des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins. Nous avons sollicité les écoles de Saint-Jeures pour faire découvrir notre petit patrimoine aux enfants, mais cette visite n'a pas pu s'inscrire dans leurs agendas. Nous espérons les accueillir l'an prochain. Un goûter leur sera offert. La transmission de l'histoire est un rôle fondamental de l'association.



Le 29/06/2024 le GIE des fruits rouges de Pouzols nous a proposé de nous associer à leur balade gourmande. Le stand « crêpes » a été tenu par les membres de l'association. Merci à Denis, Pauline, Adeline et - tous ceux que l'on ne cite pas - pour leur super accueil.

Durant l'été de nombreuses visites guidées ont été proposées. De belles rencontres et une découverte pour beaucoup de cette histoire pittoresque. Nous avons également été présents à deux marchés des Nuits-Saint-Jeures.

Comme chaque année à la mi-août, l'association a organisé la fête du hameau de Pouzols autour de la maison de la béate. La soirée a été animée par la troupe de théâtre « Marto Fylopan de Planfoy » qui a joué la pièce « *Jeu de Dames* » (mise en scène de Georges Ferlin) et partagé le repas avec les convives.

Pour clôturer l'année, un thé dansant a eu lieu le 29/09/2024 à la Salle du Bru. Le groupe « Chantalle » a animé cette manifestation gracieusement afin de participer au projet de réfection de la toiture. Tous les bénéfices ont été reversés à l'association. Un très bel après-midi pendant lequel les membres ont pu admirer les danseurs aux pas endiablés.

Comme nous l'indiquons en début d'article, une année riche d'événements. Nous remercions infiniment tous les acteurs engagés pour la concrétisation de ce projet. Des gens d'ici, d'ailleurs... mais portés par un même élan de solidarité. Les dons parviennent de la France entière et même de Montréal/Canada. Les petits ruisseaux font les grandes rivières...



Pour nous accompagner dans cette aventure, vous pouvez adresser votre participation à :

Association « La misou de la biata de Pouzèoue » - 15 Rue de l'Assemblée – 43200 Saint-Jeures (Pouzols) ou Fondation du Patrimoine - Résidence Vivaldi - 13 Rue du Maréchal Foch - 63000 Clermont-Ferrand ou site internet : www.fondation-patrimoine.org/92207 - Un reçu fiscal sera envoyé à chaque donateur.

N'oubliez pas nos « béates » ; elles sont la mémoire de plus de 300 ans d'existence en Haute-Loire. De nombreuses maisons de béates sont en péril, sauvons la nôtre !

LE CLUB DE GÉNÉALOGIE

Animé par Maryse Daudenet, le club généalogie reprendra ses activités Salle de la mairie à partir du 02 avril 2025, un mercredi sur deux, de 14 h à 16 h30. Hors vacances scolaires, fériés et ponts. Merci de vous inscrire à l'adresse mail : maryse.gene@outlook.fr

NUITS-SAINT-JEURES



Ces dix vendredis de marchés à Saint-Jeures ont été une fois de plus couronnés de succès, le beau temps ayant été au rendez-vous durant toute la saison.

La réputation des **Nuits-Saint-Jeures** n'est plus à faire, l'augmentation du nombre de personnes présentes aux concerts au fur et à mesure de l'avancée des saisons en témoigne, gage de qualité d'accueil, de sécurité de la place. D'ailleurs les enfants savent en profiter ainsi que de la bonne humeur entre les participants. Les animations très variées ont convaincu un large public et toutes les tranches d'âge et goûts s'y sont retrouvés.

Le changement de nom, **Marché Nocturne** a permis de répondre à la demande croissante de restauration sur place et le challenge a été relevé. Ce que nous organisons comme marché est unique sur le département et peut-être au delà. Réjouissons nous de cela !!

Notre volonté d'impliquer des producteurs et artisans reste une priorité, afin de faire connaître les initiatives locales en terme d'agriculture, d'artisanat, et de commerce, ce qui est important pour notre territoire. Plus de 30 exposants (artisans, producteurs, transformateurs) ont proposé leurs produits chaque vendredi soir.

Nous remercions tout particulièrement la mairie pour son implication et le bon déroulement des **Nuits-Saint-Jeures** : tout d'abord grâce au nou-

vel achat de 25 tables et 50 bancs. Cela a permis d'accueillir encore plus de personnes qui aiment venir passer un bon moment convivial en famille ou entre amis.

Ainsi que pour son aide financière grâce à la subvention, puis le prêt du podium et l'accès à la salle communale qui sert de loges aux artistes.

Merci également à tous les bénévoles qui ont été fidèlement présents tous les vendredis et samedis matins pour la préparation et le démontage des installations, deux phases indispensables de nos événements.

Nous remercions également les employés communaux pour leur disponibilité.

Nous remercions les habitants autour de la place du marché, pour leur patience pendant les soirées des vendredis !

Et aussi, merci à tous les participants aux marchés, qui malgré leur activité donnent de leur temps pour que ces soirées restent des moments festifs, de partage et de rencontres.

La saison 2025 est déjà en préparation, dans la recherche et la programmation des concerts, avec de nouveaux membres du bureau venu renforcer l'équipe déjà en place. Et on se dit à l'année prochaine ! Et si vous voulez participer à l'aventure en tant que bénévole pour une ou plusieurs soirées, surtout à la buvette, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons !

L'association 2i2i43

PLEIN LIZIEUX ANNÉE 2

Née en 2023, l'association a commencé en 2024 à développer des actions plus nombreuses et plus diversifiées, quelquefois ponctuelles et d'autres fois durables, mais toujours dans l'esprit des statuts qui cherchent à promouvoir les actions culturelles et sociales au service des Saint-Jeurois et de ceux qui visitent la commune.

• Ciné Plein Air



Le 8 août, nous avons organisé une séance de cinéma en plein air, gratuite, à Pouzols. 250 personnes sont venues assister à la projection du film Ardéchois Paysans Montagnards, de Bernard Peyrol, en présence du réalisateur.

Pouzols est un des sites possibles de projection. À l'avenir, nous souhaitons pouvoir projeter d'autres films dans d'autres grands hameaux de la commune, pour apporter ce moment de partage et de culture à tous ceux qui y vivent ou y résident pendant l'été.

• Intervention en péri-scolaire

Depuis Pâques 2024, chaque lundi et chaque jeudi, des bénévoles de l'association proposent aux enfants présents à la garderie, entre 16h40 et 17h30, la lecture à voix haute d'albums pour enfants. Cette activité a supposé en 2023-2024 et à nouveau pour l'année scolaire en cours la signature d'une convention entre l'école, la Mairie et Plein Lizieux pour l'occupation du préau de l'école. Cette convention a été soumise à l'approbation de l'Inspection Académique. Il faut ici remercier la Directrice de l'École du Lizieux, Lydie Maillot, qui nous a apporté ses encouragements pour une activité qui vient en soutien des apprentissages. Et remercions aussi les enfants, qui nous font un chaleureux accueil, sans oublier l'aide précieuse de Steyla et Peggy.

• Achats groupés de produits d'énergie

Deux ou trois fois dans l'année, Plein Lizieux invite les Saint-Jeurois à participer à l'achat groupé de fuel domestique, de pellets et de bois de chauffage. Sous la houlette de Vincent Léon, les fournisseurs locaux sont mis en concurrence afin d'obtenir les meilleurs prix. Ainsi, ont été livrés en 2024 :

- Fuel : 38.850 litres
- Pellets en vrac : 7 tonnes
- Pellets en palettes : 13 tonnes
- Bois : 23 stères.

Le système est simple, mais il faut toute la rigueur et une infinie patience (!!!) de notre bénévole pour qu'il fonctionne sans anicroche au bénéfice de tous. De cette affaire, Plein Lizieux ne tire aucun bénéfice. La seule contrainte pour les participants, c'est une cotisation de 5 euros, largement compensée par la baisse de prix obtenue.

• Achats groupés de produits alimentaires

Nous faisons auprès de nos membres la promotion des réseaux bio Éthic'Achat (achat de produits secs d'épicerie) et Agrobiodrom (achats de produits frais, en particulier fruits et légumes). Dans le cadre d'Éthic'Achat, un groupe local Saint-Jeures a été mis en place cet automne.



• Réveillon partagé

Comme en 2023, les adhérents de l'association pourront, s'ils le souhaitent, participer au réveillon du 31 décembre, pour un repas préparé en commun et une fête partagée avec quelques-uns de nos aînés.

• Gouvernance

Depuis sa création, Plein Lizieux est gouvernée par un Conseil Collégial, actuellement de huit membres, qui prennent des décisions en privilégiant le consensus. Ni président, ni trésorier, ni secrétaire, tous assument collectivement l'ensemble des tâches de gouvernance. Rejoignez-nous !

Plein Lizieux : 04 71 59 62 07 / pleinlizieux@gmail.com

SAPEURS-POMPIERS : ANNÉE 2024

L'année prochaine, la caserne célébrera les 100 ans de son existence... Pour cette occasion, un repas sera prévu le 26 avril (en remplacement de la traditionnelle Choucroute).

Après 38 années de service passées au sein de la caserne de Saint Jeures, Lucien Dumas a pris sa retraite.

L'équipe a accueilli deux nouvelles recrues : Amélie Roux et Lilian Boute. Ces nouvelles recrues viennent renforcer les effectifs du centre, qui compte désormais 22 sapeurs-pompiers volontaires.

Défi Vélo : Le 23 septembre, la caserne de Saint-Jeures a fait office d'étape pour le déjeuner pour les pompiers partis du Puy-en-Velay en direction de Mâcon en vélo où se tient le congrès national des sapeurs pompiers.

Le centre de secours a également organisé plusieurs événements au cours de l'année, tels que la choucroute, la vente de fleurs et la distribution des calendriers.

Le centre de secours tient à remercier l'ensemble des habitants pour leur participation aux événements organisés au cours de l'année 2024.



LA FÊTE DU PAIN

L'association des Commerçants et Artisans de Saint-Jeures, forte d'une belle équipe de bénévoles, a organisé cette année plusieurs manifestations. Les bénéfices de l'édition de juin 2023 a permis d'offrir une fête de Noël aux habitants de la commune. Les enfants ont pu profiter d'une structure gonflable et petits et grands ont apprécié les jeux mis à disposition par la ludothèque intercommunale, et les boissons et douceurs offertes. Le parcours du Père Noël entre Freycenet et Saint-Jeures a ravi les plus petits.



En janvier, la Ronde des sapins a réchauffé les cœurs des personnes qui étaient présentes Place du Fougai. Autour de quelques grillades et d'un vin chaud, ils ont pu profiter de la chaleur du feu de bois.

Une équipe de bénévoles qui s'étoffe a permis d'apporter un souffle nouveau à la fête du pain : un marché avec de nombreux artisans; pour les repas, des réservations en ligne ou dans des commerces du village, l'utilisation de vaisselle réutilisable pour limiter les déchets... Cette fête qui existe depuis 25 ans, a su conserver son identité première autour de l'allumage du four banal pour la cuisson du pain, du méchoui cuit au feu de bois, de la brioche



géante préparée par le boulanger du village. Tout ce savoir-faire se transmet au fil des années.

Une partie des bénéfices de cette édition 2024 de la Fête du pain, a aidé à financer la classe cirque pour les élèves des deux écoles de la commune.

Toutes ces manifestations ne pourraient pas avoir lieu sans la participation active de nos artisans-commerçants (Boulangerie Pichon, Restaurant l'Archou, Rando quad 3D, EARL Sarda, Lou Tabassou, l'Atelier trois feux, Altilimag, les Ânes des Sucs, Gîte Sur les Chemins du Lizieux, Eco-lencre 43, Laiterie Gerentes), de nos bénévoles locaux, des services municipaux, de l'association des jeunes et des clubs de foot de la commune. Un grand merci à eux.

Le bureau de l'ACSJ



SAINT-JEURES DÉTENTE



Comme chaque année l'association redémarre de plus belle. Dans toutes les activités gym, yoga tricot, le nombre d'adhérents ne cesse d'augmenter.

Lors de notre assemblée générale, suite à la démission de Maryse Tavernier, le poste de présidente étant vacant, un appel à candidature a été fait et Nicole Charra a été élue.

À partir de décembre Lauriane Blanc, coach sportif, se greffe à Saint-Jeures détente et propose d'autres activités : Pilates, Fit'Danse, Cardio sculpt.

À l'occasion du marché de Noël 2023 nous avons exposé et vendu divers objets réalisés par les petites mains de notre association.

En avril, de nombreuses adhérentes, leurs conjoints et amis ont participé et apprécié une sortie à Lyon, avec repas dans un bouchon et croisière pour

découvrir l'histoire de Lyon via la Saône. Et nous avons clôturé l'année par notre traditionnel repas à l'Archou.

N'hésitez pas à nous rejoindre...



Pour tout contact :

- Nicole 06 46 83 55 30
- Joëlle 06 17 25 89 64
- Josiane 06 05 42 86 06

L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DU MAZET (FREYCENET-FAY-MONTBUZAT)

Cette année 2024 les associations culturelles que sont les paroisses de notre Église Protestante Unie de France ont renouvelé les conseils presbytéraux qui animent et gouvernent les paroisses en lien avec les synodes (qui se réunissent une fois par an). Notre conseil a été renouvelé le 12 Mai. Il se compose aujourd'hui de 6 membres, 5 élus plus la Pasteur(e) Monique Orioux qui en fait partie de droit.

Le nouveau Bureau comprend :

- **Une coprésidence :** Coraline Capon-Blanc et Bernard Cotte
- **Secrétaire :** Dominique Kergomard
- **Trésorier :** Patrick Roux
- **Membre et catéchète :** Bertrand Cotte. Sortie du culte à Freycenet.

Avec Maurice Dolmazon, que nous remercions pour ses 18 années d'engagement, l'équipe de Freycenet, Arlette, Jeannine et Christine, reste très active dans la vie de la paroisse.

Cette année, la fête de paroisse, organisée depuis quelques années au Jardin des Droits de l'Homme à Freycenet, a pris la forme d'une journée conviviale pour participer à l'Assemblée dans la maison de Pierre et Marie Durand (emprisonnée durant 38 ans à la Tour de Constance d'Aigues-Mortes) au Bouchet de Pranles, en Ardèche, le 30 Juin dernier.

Signalons aussi que notre collectivité s'est engagée dans un projet d'habitat partagé dont l'im-

meuble, situé Route de Fay au Mazet, est en cours de réhabilitation pour accueillir 8 résidents et un local commercial.

Pour le deuxième semestre sont prévus au temple du Mazet :

- ▶ Concert Ars Nova le 10 novembre.
- ▶ Concert de l'Atelier choral le 7 décembre.
- ▶ Concert de Noël au temple le 14 décembre. (Chorale de la Montagne)
- ▶ Sans oublier le marché de Noël les 23 et 24 novembre au Calibert.

* Toutes les activités sont ouvertes à toutes et tous (en particulier la chorale qui se réunit le mardi de 17 h à 18 h 30 à la Grangette au Mazet, et le groupe des Tricoteuses qui se rassemble au même endroit, un mercredi après-midi sur deux). Vous y êtes les bienvenus (es).

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Pour le C.P.

Bernard Cotte



Paroissiens sous les châtaigniers au Bouchet de Pranles

FJEP FREYCENET FOOT



La saison 2023/2024 a été pour notre association, une saison compliquée sur le plan sportif puisque nos 2 équipes ont lutté pour le maintien jusqu'à la dernière journée de championnat. Mais pour la première fois dans l'histoire du club, un entraîneur, diplômé et avec une grande expérience, nous a rejoint et a apporté sur le plan sportif, notamment au niveau des entraînements et la préparation d'avant saison, une approche totalement différente des saisons précédentes.

Le groupe a fortement progressé mais malheureusement, sur le terrain et pour de multiples raisons, on n'a pas pu concrétiser tous les efforts consentis aux entraînements.

Néanmoins, les joueurs et notamment les jeunes du club ont franchi un palier avec ces nouvelles méthodes d'entraînement et sur ce début de saison, on commence à récolter le fruit de notre travail.

N'ayant pas d'éclairage sur notre terrain, le club voisin de Saint-Jeures nous a sympathiquement prêté ses installations durant toute la saison dernière et évidemment, ces entraînements en extérieur nous ont permis de travailler correctement et de nous maintenir dans nos championnats respectifs (D2/D4)

Tout le club remercie les dirigeants et joueurs de

Saint-Jeures pour avoir partagé leur terrain.

Sur le plan sportif, même si l'effectif était (comme souvent) faible pour 2 équipes, des blessures de longue durée sont venues compliquer la saison ; il a fallu à de très nombreuses reprises faire monter des joueurs de D4 en D2 et forcément, l'équipe réserve s'est affaiblie et a enchaîné les mauvais résultats. La fin de saison a donc été dure moralement pour ce groupe mais personne n'a baissé les bras. Contrairement à d'autres clubs beaucoup plus importants et structurés, nous n'avons jamais fait de forfait, mais en interne et avec les joueurs, on a compris qu'il fallait réaliser un recrutement important pour repartir sur de nouvelles bases et éviter de reproduire une telle saison.

L'équipe fanion a également connu une année compliquée et même si le niveau de la poule était relevée, il y avait certainement moyen de faire mieux mais il y a des années où l'on n'arrive pas à se mettre dans une bonne dynamique et forcément, au fil de la saison, les matchs deviennent compliqués, les joueurs n'arrivent pas à se libérer et au final, on arrache le maintien in extremis.

• Des changements pour 2024/2025...

Le coach, Manu Chirouze, après une année au

pied du Lizieux, a décidé de se rapprocher de chez lui et a rejoint un club de Drôme Ardèche, laissant sa place à Mick Picq, qui après de nombreuses années en tant que joueur, prend le coaching de l'équipe 1 et les entrainements.

Après quasi une année de négociation, notre stade vient d'être équipé d'un éclairage sur une moitié de terrain ce qui va nous permettre de s'entraîner tout au long de l'année en extérieur. Merci à la mairie pour avoir répondu favorablement à notre demande et qui a fait les démarches pour le suivi des travaux.

Côté sportif, le club a réussi à recruter de jeunes joueurs, notamment pour l'équipe réserve, ce qui devrait permettre à ce groupe de réaliser une meilleure saison et avoir d'autres objectifs.

L'équipe fanion a perdu 2 éléments et malheureusement, malgré nos efforts, aucun nouveau joueur n'est venu renforcer ce groupe ; il y a néanmoins de la qualité et des ambitions dans cette équipe mais il faudra sur le mercato d'hiver ou la saison prochaine redoubler d'efforts pour le recrutement. Sur le plan des manifestations, notre club est venu prêter main forte aux artisans de la commune, pour la fête du pain et a organisé de fort belle manière pour la deuxième année consécutive un joli tournoi de pétanque sur les terrains de Saint-Jeures.

Merci à tous les joueurs et dirigeants pour leur implication dans notre association, aux supporters fidèles, aux Sponsors , à la mairie pour l'entretien du terrain et les nouveaux éclairages.



SAINT-JEURES SPORT JEUNESSE : UN CLUB EN ÉVOLUTION ET EN EXPANSION

Le bureau de l'association du club de football de Saint-Jeures Sport Jeunesse a récemment changé, apportant avec lui de nouvelles idées et une motivation renforcée. Le club est fier de proposer de nouvelles initiatives et de renforcer son équipe.

Le club innove cette année en ajoutant un événement festif à son calendrier : un bal annuel, ouvert à tous. Ce rendez-vous promet de devenir un moment phare pour les habitants de Saint-Jeures et les environs, offrant une occasion de se rassembler. Outre le soutien aux activités sportives, cet événement vise également à récolter des fonds pour investir et renouveler le matériel du club et soutenir ses projets.

• Un Engagement pour le Développement du Football Local

Le club continue de promouvoir le football pour tous les niveaux, avec une équipe féminine senior dynamique et déterminée, et une équipe masculine senior qui défend avec ferveur les couleurs de Saint-Jeures. Les vétérans, quant à eux, se sont associés cette année avec les vétérans du club de Recharinges, un partenariat prometteur qui permet de renforcer les effectifs.

• Une Invitation à Rejoindre la Famille Saint-Jeures Sport Jeunesse

Le club invite toutes les personnes intéressées à le rejoindre, que ce soit comme joueur, entraîneur, bénévole, arbitre ou dirigeant. Tous les profils sont les bienvenus, et le club est particulièrement attentif à intégrer ceux qui partagent ses valeurs. Rejoindre Saint-Jeures, c'est intégrer une équipe soudée, festive et un véritable esprit de famille !

Le club invite chaleureusement toutes les personnes qui le souhaitent à se joindre à eux, que ce soit sur ou en dehors du terrain, pour les soutenir ainsi qu'aux divers événements.

Pour toute information sur les inscriptions ou les événements à venir, n'hésitez pas à contacter le club. **Facebook : Saint Jeures Sport Jeunesse**





ÉCOLE de FREYCNENET

UNE ANNÉE REMPLIE D'ÉMOTIONS SOUS LE THÈME DU CIRQUE !



L'année 2024 a été l'occasion pour les élèves de s'initier aux arts du cirque... En effet, après un travail approfondi sur les émotions et la découverte de son corps, les élèves ont pu expérimenter tout leur potentiel au cours d'un stage cirque proposé par le cirque PICCOLINO. Pendant une semaine, ils se sont exercés sous le chapiteau dans différents ateliers d'équilibre et de jonglage... À l'issue de ce travail où chacun a pu tester son adresse et son agilité, les élèves de Freycenet ont retrouvé les plus grands de Saint-Jeures pour présenter ensemble un magnifique spectacle à leurs parents, heureux et fiers de découvrir les performances de leurs enfants.



Ce beau projet a pu voir le jour grâce au soutien financier de l'association des artisans commerçants mais également grâce à celui de la municipalité et de l'Amicale qui ont permis aux enfants et à leurs parents de vivre de belles émotions ! **Un grand MERCI...**



Pour cette nouvelle rentrée 2024-2025, l'équipe enseignante composée de Céline Barralon et Angélique Pradier (aidées par Peggy Collange et Sylvianne Agier, et Anne Sperissen aesh) a décidé de travailler sur le thème l'arbre et la forêt afin de sensibiliser les enfants à la biodiversité et au respect de l'environnement. Une découverte sensorielle, la réalisation d'un herbier artistique, et bien d'autres activités encore sont au programme de cette nouvelle année. Les 44 élèves de l'école auront la chance de participer à une classe découverte à l'issue de ce grand projet : une belle expérience et de beaux souvenirs en perspective !



ÉCOLE DE SAINT-JEURES : UNE ANNÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DU SPORT !

Tout au long de l'année scolaire 2023/2024 les élèves de l'école de Saint-Jeures ont travaillé sur le thème du sport.

L'école étant labellisée « Génération 2024 », les jeux olympiques ont été un sujet important dans le quotidien des élèves avec notamment la découverte chaque semaine d'un sport olympique et paralympique.

Dès le début de l'année, les élèves ont pu participer à des rencontres sportives avec l'USEP (union sportive des écoles publiques). La classe des CM1/CM2 a également participé au P'ti tour à Vélo.

Les élèves ont donc réalisé plusieurs sorties autour de l'école, dont une sortie à la journée, avec un repas tiré du sac, au parking de Chieze... Une petite ascension à pied du Lizieux, puis un retour à vélo jusqu'à l'école. Ces sorties leur ont permis de travailler le code de la route. Ils sont aussi partis de Saint Julien Chapeuil pour rejoindre Saint Germain Laprade où d'autres écoles participant à ce projet les ont rejoints.

Début Juin, toute l'école a participé à **une journée olympique** au Chambon-sur-Lignon avec différents ateliers sportifs et une cérémonie d'ouverture et de clôture. Au cours de cette journée, ils ont pu rencontrer un ancien sportif médaillé olympique ! La dernière semaine de l'année scolaire était

consacrée à un tout autre sport... **Le Cirque.**

En effet, le **cirque Piccolino** s'est installé pour une semaine à Saint-Jeures. Les élèves ont réalisé différents ateliers de jonglerie et d'équilibre sous les chapiteaux. Et le dernier soir de l'année, les petits saint jeurois ont présenté leur spectacle face à un public stupéfait des apprentissages réalisés et de la qualité de leur représentation !

Que de beaux souvenirs...

Un grand merci à l'Association de Parents d'élèves de l'école, à l'Association des commerçants et artisans de Saint-Jeures, à la municipalité qui nous ont permis de financer cette classe cirque ! L'année scolaire 2024/2025, aura pour thème la nature, les arbres... et d'ores et déjà de nombreuses activités en lien avec ce sujet sont prévues !





MAM : LES PETITS SAINT-J'HEUREUX

Voilà déjà deux ans que la bibliothèque de Freycesnet a laissé place à la Maison d'Assistantes Maternelles, deux ans de rire, d'évolutions, de partage, en bref, deux ans de vie ! Ces petits bébés 2022 ayant bien grandi, dans ce joli cadre où la nature est notre trésor, ils seront prêts à prendre leur envol vers l'école en septembre 2025. Nous avons donc des places qui vont se libérer pour accueillir vos enfants. Nous nous inspirons toujours de la méthode Pickler et Montessori afin que vos petits puissent grandir et s'épanouir en allant vers l'autonomie. Avant même de savoir prononcer leurs pre-

miers mots, nos petits Saint-J'heureux expriment leurs besoins en langue des signes.

N'hésitez pas à nous contacter sur Facebook (MAM les petits saintj'heureux) ou sur notre adresse mail (mamapsjh@gmail.com), pour toutes demandes de renseignements.

► **Paulet Victorine : 0619134430**

► **Roche Justine : 0627523429**

Nous avons également des places tout au long de l'année pour de la sociabilisation.



L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LIGNON

L'École de Musique Intercommunale du Haut-Lignon, composée d'une équipe pédagogique de 10 professeurs diplômés propose de nombreux cours d'instruments et des cours collectifs.

Piano, guitare, batterie, trompette, saxophone, flûte traversière, clarinette, violon, violoncelle, accordéon diatonique sont les instruments enseignés au sein de l'École de musique.

Au choix, il est possible de suivre un **cursus instrumental complet**, comprenant chaque semaine :

- le cours d'instrument
- le cours de formation musicale
- le/les cours collectifs au choix.

Ou d'intégrer un cours collectif seul.

Concernant les cours collectifs, de nombreuses propositions vous sont offertes (enfants & adultes), pour certains ensembles il n'y a pas forcément besoin de « bagage musical » :

► L'harmonie : orchestre pour instruments à vents (trompette, saxophone, clarinette etc...) et percussions. Ouvert à tous les musiciens, minimum 2 ans de pratique instrumentale. Un groupe musical réunissant toutes les générations. N'hésitez pas à venir essayer ! Vendredi 20h-21h30 - Maison des associations, Tence.

► La chorale adulte : un mardi sur 2 - Maison des associations, Tence.

► L'ensemble à cordes réunissant les violons/alto/violoncelle... etc. Mercredi 18h30-19h15, Maison des associations, Tence.

► La BATUCADA (orchestre de percussions brésiliennes) : 1 samedi matin/mois, Maison des associations, Tence.

► Les ensembles de guitares : mardi soir & vendredi soir, Maison des associations, Tence.

► La chorale enfants/ado : mercredi 14h30-15h30, Maison des associations, Tence.

Aussi, grâce à l'École de Musique (service de la Communauté de communes), vous pouvez retrouver dans toutes les écoles primaires du Haut-Lignon 2 *dumistes** (= musicien Intervenant) détachés de l'École de Musique pour propager et partager la musique avec tous les enfants ! En lien avec les enseignants et les projets pédagogiques. Enfin, l'École de Musique propose une classe CHAM en partenariat avec le collège La Lionchère (Tence) qui permet au 6^e d'intégrer les enseignements de l'École de Musique dans l'emploi du temps scolaire.

• **Pour toutes questions, vous pouvez contacter Céline Saugues Ritton (Directrice) : emihl.cc.hautlignon@orange.fr**

Permanence : Tous les vendredi après midi, à la Communauté de communes 13 allée des pâquerettes, 43190 Tence.



Les jeunes musiciens de l'École de Musique Intercommunale du Haut-Lignon

LES DÉLÉGUÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE : DES PARTENAIRES RESSOURCES DE L'ÉCOLE...

Les DDEN sont des bénévoles, issus de tout milieu socio-professionnel. Ils sont nommés par l'Inspecteur d'Académie (Directeur des services de l'Éducation Nationale) sous l'autorité du Préfet. Ils sont ainsi officiellement mandatés par l'État pour assurer leur mission.

Le DDEN est un(e) AMI(E) de l'école publique et membre de droit du conseil d'école.

Il facilite les relations entre l'école, la municipalité et les partenaires du système éducatif.

Le/la DDEN visite régulièrement l'école. Il veille et participe au confort matériel et au bien-être des enfants ainsi qu'à leur sécurité au sein d'une école publique toujours plus accueillante et efficace.

Le DDEN témoigne de son attachement au principe de laïcité, fondé sur la liberté de conscience, l'égalité et le respect des autres.

Fidèles à leurs convictions ancrées depuis plus de 130 ans, les DDEN s'engagent pour accompagner l'École de la République dans les défis du futur où l'éducation doit rester l'investissement essentiel pour l'avenir.

Tout citoyen de nationalité française de plus de 25 ans peut devenir DDEN. Exercer ce mandat est une façon d'être citoyen.

Si vous êtes séduit(e), intéressé(e), motivé(e) pour assumer cette fonction, n'hésitez pas à prendre contact par courriel auprès de l'Union départementale des DDEN de Haute-Loire : uniondep43@gmail.com.

L'École de la République a besoin de pouvoir compter sur ses amis !



LE GROUPEMENT DES PRODUCTEURS DE FRUITS ROUGES DES MONTS DU VELAY : DES SAVEURS AUTHENTIQUES AU CŒUR DE NOTRE TERRITOIRE !



Notre commune, nichée dans les Monts du Velay, a la chance de faire partie d'un territoire riche en traditions agricoles et en savoir-faire gastronomique. Le Velay, qui représente les deux tiers de notre département, est un véritable écrin pour les amoureux des produits du terroir. Ici, l'agriculture n'est pas seulement un mode de vie, mais une passion partagée par des générations de producteurs qui mettent en avant des spécialités renommées comme la lentille verte du Puy, le fin gras du Mézenc, et la Vellavia. Et bien sûr, nous ne saurions parler de notre patrimoine sans mentionner nos fameuses Perles Rouges des Monts du Velay !

Créé en 1997, notre Groupement d'Intérêt Économique (GIE), basé à Saint-Jeures au lieu-dit Pouzols, regroupe 30 producteurs de Haute-Loire et 14 producteurs d'Ardèche qui, chaque année, de



juin à fin septembre, cultivent et récoltent avec soin une gamme variée de petits fruits rouges. Fraises, framboises, groseilles, cassis, mûres, et myrtilles, ces fruits savoureux sont le reflet de l'engagement de nos producteurs à proposer des produits de qualité. Nos producteurs ont à cœur de protéger et

respecter l'environnement. Nombre d'entre eux sont engagés dans la démarche Haute Valeur Environnementale (HVE), un label qui garantit des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité, de la gestion de l'eau et de la réduction des intrants. Par ailleurs, plusieurs producteurs ont choisi de s'orienter vers l'agriculture biologique, offrant ainsi des fruits cultivés sans pesticides ni produits chimiques de synthèse, pour des pratiques encore plus durables et respectueuses de notre écosystème.

Avec une production annuelle de 1 200 tonnes de fruits rouges, le GIE génère un chiffre d'affaires de 10 millions d'euros, témoignant de la vitalité de notre activité et de la reconnaissance de nos produits au-delà de notre région. Depuis plus de 25 ans, nous travaillons pour valoriser les richesses agricoles du Velay en garantissant des fruits d'une grande fraîcheur et d'une exceptionnelle qualité gustative. Nos « Perles », rouges et noires, sont récoltées à maturité pour vous offrir une explosion de saveurs, que ce soit en tartes, confitures, ou tout simplement dégustées telles quelles.



**GIE DES PRODUCTEURS
DE FRUITS ROUGES
DES MONTS DU VELAY**

135 chemin de Romier, Pouzols
43 200 Saint-Jeures

04 71 59 61 91

contact@glefruitsrouges.fr

www.fruitsrougesduvelay.com

EN BREF...

POUR LA SURVIE DE NOS STATIONS D'ÉPURATION NE CONFONDONS PAS TOILETTES ET POUBELLES.

Même si certaines lingettes sont « biodégradables », elles mettent beaucoup plus de temps que le papier toilette à se dégrader. De plus, elles ramassent au passage dans les réseaux d'égouts, d'autres détritrus, des graisses notamment, qui se figent en refroidissant, provoquant avec les lingettes un amalgame susceptible de paralyser les stations d'épuration.

CIMETIÈRE

L'emplacement à coté du cimetière est uniquement réservé pour déposer les déchets verts provenant du cimetière. **CET EMPLACEMENT N'EST PAS UNE DÉCHARGE PUBLIQUE.**

CHEMINS C

Suite aux sign... nombreux ran... est rappelé q... cadastré ne d... cas être

TRAV CONSTRUC

Tout travaux s... existante : ran... changement de... couleur de men... toiture etc... déclaration préala... Un nuancier... tout ce conc... les crépies. Il est... les toitures en tu... dites dans le

CADASTRÉS

nalements de
ndonneurs, il
u'un chemin
loit en aucun
barré.

CHIENS

Nous rappelons à tous les propriétaires de chiens l'importance de maintenir leurs animaux en laisse dans les espaces publics. Les chiens en divagation sont interdits afin de garantir la sécurité et le bien-être de tous.

VAUX SUR TION EXISTANTE

sur une construction
valement de façade,
menuiseries et /ou de
menuiseries, réfection de
est soumise à une
ble à déposer en mairie.
est disponible pour
erne les menuiseries et
également rappelé que
uiles rouges sont inter-
règlement du PLU.

LISTE DE DIFFUSION

N'hésitez pas à télécharger
illiwap pour avoir toutes les
informations de la commune
Vous pouvez aussi nous envoyer
un mail à :
mairiestjeures@gmail.com
pour être inscrit sur notre
liste de diffusion et ainsi être informé
des différentes manifestations
qui ont lieu sur notre commune.

NOUVELLES INSTALLATIONS

ÉCOLE DE BATTERIE AFFILIÉE ÉCOLE SUPÉRIEURE BOURSAULT (Paris)

• Yves Pernet 06 62 49 99 73 • yvespernet13@gmail.com

► **COURS PRIVÉS** : dans mon studio ou à domicile ou en visio sur Zoom (son et vidéo pro). **VOUS NE VOUS DÉPLACEZ PAS !!** (vous recevrez un lien que vous suivez, c'est aussi simple que ça...).

• Enregistrement pro des élèves sur playback • Voir + de 50 vidéos du travail de mes élèves, et de moi même sur YouTube flash ! • À partir de 5 ans, sans limites après... tous niveaux tous styles...

► **PROFESSEUR DIPLÔMÉ**

École de batterie E.Boursault - 1^{er} prix supérieur. CA par équivalence - Conservatoire de Grenoble - 1^{ère} médaille à l'unanimité - Certificat de fin d'étude avec mention.

• **DISCOGRAPHIE** : Nilda Fernandez 88, Lapassenkoff 89, Tryphon 89, onze dièse quartet 90, Jean Jacques Mouton 90, Tryphon 91, Pierre Drevet 93, Bergamote 98, la bru du pou 98, Michael Saura 99, SVP jazz trio 2000), Blaxun 2000, Ponon 2001, séances vidéos multiples à partir de 2002, « les Confined Expandables Jazz Quartet » à partir de 2020, le « WEB Big Band » de Pierre DREVET une trentaine de compositions !! (Bruxelles/Paris/Lyon/Grenoble) ...

• **CONCERTS** : - Festival de Jazz de Vienne, avec le Big Band De Grenoble - Concours de La Dé-



fense (1^{er} prix avec Onze Dièse Quartet) - Concert avec Liane Foly à « La Cigale » Paris Tryphon : Midem 90, Le Sunset, L'Alligator Paris), tournée île de La Réunion - Festival de Grenoble, de Roanne, festival des 38^e Rugissants... - Tam' Râ: Valence, Montelimard, Grenoble, Annonay. - Bat Group : Pernet les Fontaines, festival de Jazz de Grenoble (à deux reprises). - Bourgoin Jallieu (avec Daniel Humair), Annonay, Villefontaine. Guitaristes : Michel Perez, Serge Lazarevitch, Nguyen Le - Franck Tortiller et Paul Mindy (concerts pédagogiques) - Batucada « Batouk en Tête » : Carnavals de Manosque, Annemasse, Courchevel, Annecy, Sète, Castelnaudary, Avoriaz, Vallauris, Stasbourg, La Plagne, Val d'Isère, Évian, Tignes, Châlon sur Saône, Lausanne, Chamonix, Le Lavandou, Pamiers - Hommage à Michel Legrand avec Denis Leloup (ex musicien de ML) et l'orchestre du conservatoire, au conservatoire de Grenoble - Série de concerts en hommage à Franck Sinatra, en quartet de jazz, plus la chorale de la voix des Alpes, et tant d'autres...



CABINET INFIRMIER

Madame Sophie Falgon et Madame Élisabeth Digonnet ont le plaisir de vous annoncer l'ouverture de leur cabinet infirmier le 18 Novembre 2024 **dans l'enceinte de la mairie, 2 rue du Sabotier à Saint-Jeures**. « Proximité et disponibilité » sont leurs mots d'ordre, « empathie et humanité » sont leur devise.

Pour vos soins à domicile du lundi au dimanche et au cabinet sur rendez-vous.

Tél : 07 44 41 09 94

Sophie Falgon et Élisabeth Digonnet décident de s'installer en tant qu'infirmières libérales sur la commune de Saint-Jeures.

- Élisabeth Digonnet, 31 ans originaire de Saint-Jeures a obtenu son diplôme en 2017 à l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers du Puy-en-Velay. Installée depuis 2015 à Yssingeaux, elle a travaillé à l'Hôpital de la commune et dans différentes EHPAD de la région. En 2023 elle décide de commencer sa nouvelle activité d'infirmière à domicile en réalisant des remplacements. Lors d'un remplacement à Yssingeaux, elle rencontre Sophie.
- Sophie Falgon, 35 ans, originaire de Retournac a obtenu son diplôme d'infirmière d'état en 2012 à l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers du Vina-

tier à Lyon.

Suite à l'obtention de son diplôme elle décide de s'installer dans un hameau d'Yssingeaux et débute sa carrière en tant qu'infirmière en réanimation au CHU de Saint-Étienne et y restera 7 années. Elle choisit ensuite d'intégrer le monde du soin à domicile en effectuant des remplacements pendant 5 ans.

C'est au cours d'un remplacement dans le même cabinet qu'elles se rendent à l'évidence : elles partagent le souhait d'ouvrir leur cabinet infirmier ensemble.

Après leur rencontre avec Monsieur Duboeuf le maire de la commune, Saint-Jeures fut pour elles l'endroit idéal pour s'installer et proposer une offre de soins au plus près de tous.

QUELQUES PRÉCISIONS SUR LES RÉCENTES INTEMPÉRIES

Les pluies torrentielles et les inondations du 17 octobre dernier ont d'autant plus marqué les esprits que de nombreuses personnes en ont été victimes sur la commune de Saint-Jeures et dans toute la région, du fait des dégâts causés par la furie des eaux.

Notre région a subi ce que les météorologues désignent sous le nom d'« épisode cévenol extensif », c'est à dire l'invasion au-delà des limites habituelles d'une perturbation très active déversant des trombes d'eau sur les Cévennes et les montagnes voisines, dans un flux de sud gorgé d'humidité évaporée sur les eaux chaudes de la Méditerranée. On se souvient sans doute qu'un événement extensif semblable s'est produit le 21 septembre 1980.

Effectuant des relevés pluviométriques quotidiens à Pouzols, à mi-distance entre Saint-Jeures et Tence, j'ai mesuré un total de 174,8 mm (soit 174,8 litres par m²) en moins de 24 heures en date des 16 et 17 octobre, s'ajoutant aux 14,8 mm du jour précédent. C'est vraiment exceptionnel, comme en témoigne l'énorme crue du Lignon. Le sol pouvait d'autant moins absorber cet excès qu'il était déjà saturé par les 110,8 mm de pluie enregistrés quelques jours auparavant, le 7 octobre. Ces chiffres peuvent néanmoins paraître modestes comparativement à ce qu'il est tombé à l'épicentre de l'épisode : 620,8 mm pour

les 16 et 17 octobre à Mayres en haute Ardèche !

À ce jour (23 octobre), la pluviométrie d'octobre réalise un cumul impressionnant de 353,5 mm. C'est révélateur d'une année 2024 extrêmement pluvieuse, puisque le total depuis janvier atteint 1544 mm. Alors qu'il reste encore plus de deux mois pour terminer l'année, cette valeur représente déjà plus du double de la pluviométrie de 2022 (699,5 mm) et beaucoup plus que celles de 2023 (832,8), 2020 (950,3) et 2021 (965,7). 2024 est donc bien une année hors norme, qui porte la marque du dérèglement climatique en cours.

J'ai bien volontiers accepté de rédiger cette petite mise au point, mais il serait peut-être plus judicieux, pour le bourg de Saint-Jeures, de se référer aux données de la station météo toute proche de Cyril Treveys. Celles-ci, en fait, ne font que confirmer, en à peine plus modeste, les relevés de Pouzols, avec 327,6 mm de pluie enregistrés depuis le début du mois et 1484,4 mm depuis le début de l'année. Il n'est pas superflu de pouvoir disposer de stations météo proches les unes des autres, comme Saint-Jeures, Pouzols et Tence, car il est impératif de mettre notre climat qui se dégrade sous surveillance attentive !

Jean-Bernard SUCHEL

RÉVISION DU PLU : OÙ EN EST-ON ?

La seconde réunion publique de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ainsi que des éléments de traduction réglementaire, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme s'est tenue le 27 septembre 2024.

En septembre 2023, une première réunion avait permis de présenter l'état des lieux complets du territoire. Ces éléments de contexte ont aidé à la commission en charge du PLU à écrire le projet politique de la commune qui a été partagé avec les habitants.

En cette fin d'année, la commission travaille sur la traduction réglementaire de ce projet dans les pièces opposables du document d'urbanisme que sont le plan de zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Le P.L.U. devrait être arrêté en Conseil Municipal en fin d'année.

• L'arrêt de projet et le bilan de la concertation

Le Conseil Municipal arrêtera le projet et tirera le bilan de la concertation réalisée depuis le début de la procédure.

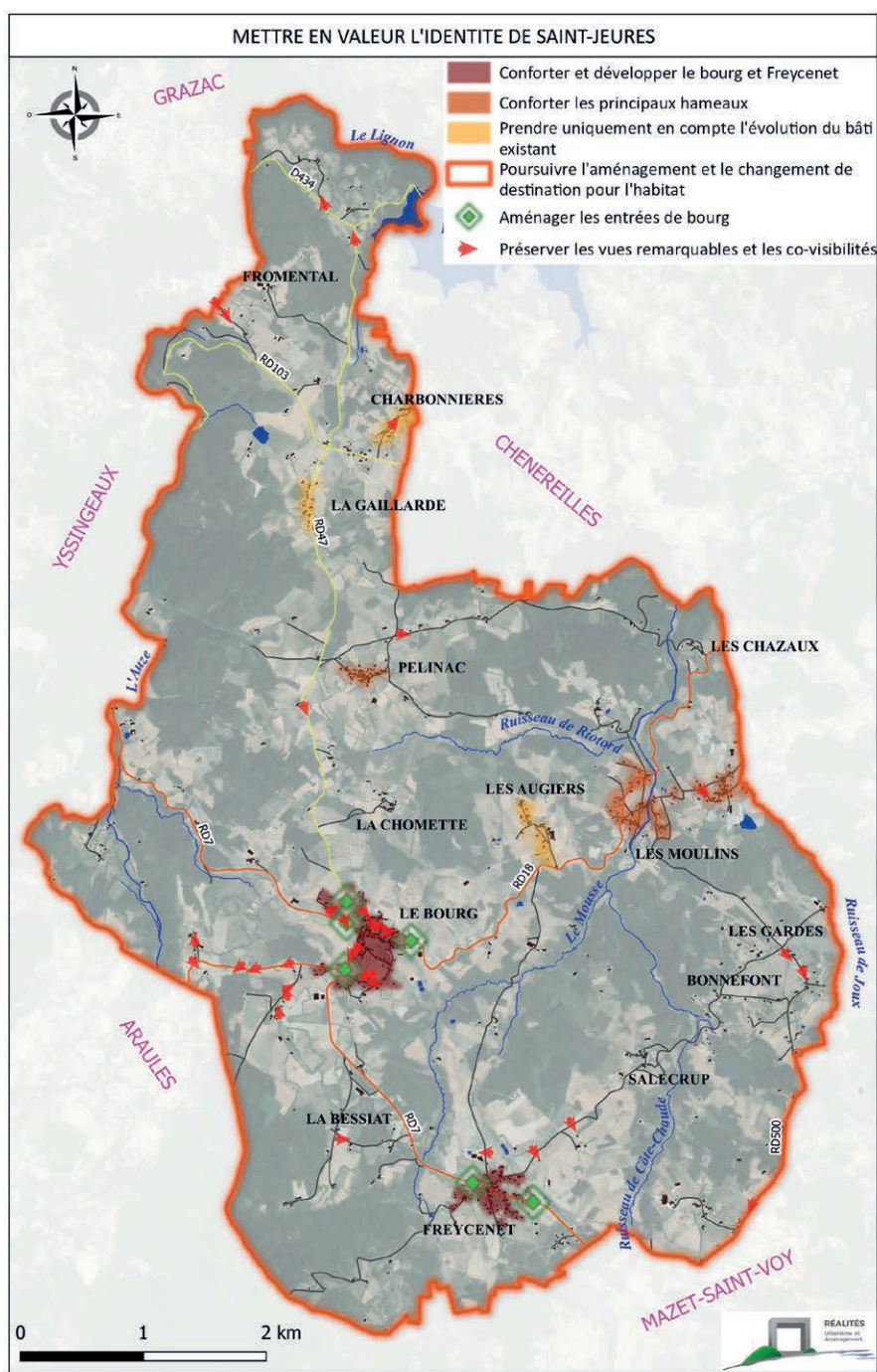
Le dossier de PLU arrêté sera transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées (services de l'État, chambres consulaires, communauté de Communes...) dans un délai de 3 mois.

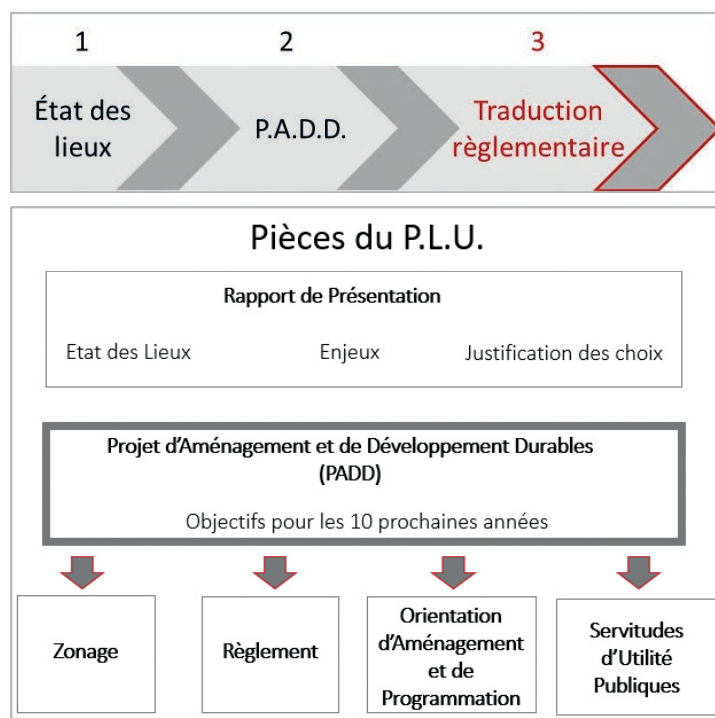
Au retour de ces avis, une enquête publique sera organisée pendant un mois. Les habitants seront avertis par voie de

presse, par affichage et sur le site internet de la commune.

Chacun est invité à consulter le dossier d'enquête et à s'exprimer.

En attendant, la concertation se poursuit...





Les documents sont consultables sur le site internet de la commune ou en version papier à la mairie.

Le cahier de concertation est à disposition, en mairie. Il a pour but d'associer les habitants et autres personnes concernées, de leur permettre de s'exprimer dès le stade des études préalables, avant que l'essentiel des décisions, concernant le projet de révision, soit pris de façon irréversible.

TEOMi SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU HAUT-LIGNON

La Communauté de communes du Haut-Lignon a fait évoluer son mode de facturation de la gestion des déchets ménagers : la TEOM se transforme en TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative).

La TEOM apparaît sur la taxe foncière. La TEOMi, c'est le même principe que la TEOM, mais avec une part incitative. **Ce n'est pas un impôt supplémentaire.**

Ce nouveau mode de financement du service public d'élimination des déchets ménagers va permettre à chacun d'être responsabilisé par rapport à la production de déchets et de devenir acteur de sa facture.

Le SICTOM entre Monts et Vallées et ses adhérents s'inscrivent ainsi dans la dynamique des objectifs de la Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte qui sont de :

- réduire les déchets ménagers,
- réduire les déchets admis en installation de stockage,
- augmenter les tonnages orientés vers le recy-

clage et la valorisation organique.

Dans cette perspective, il est important de continuer de trier en portant les emballages, le papier et le verre dans les points tri installés par le SICTOM sur l'ensemble de son territoire et de déposer en déchèteries les déchets verts, encombrants et toxiques.

La Communauté de communes du Haut-Lignon (CCHL).

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les habitants de la CCHL sont passés en TEOMi.

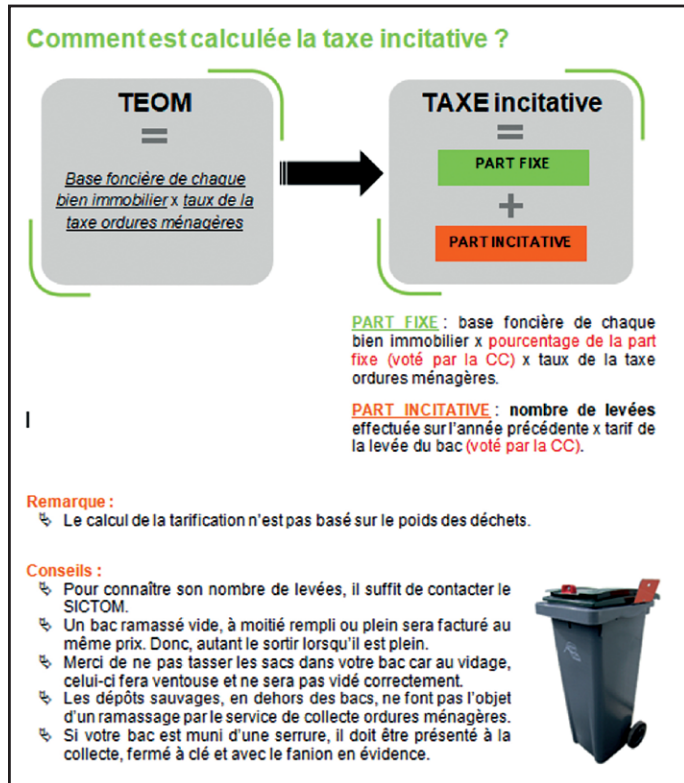
La taxe incitative comprend :

- une part fixe : basé sur la valeur locative du logement (montant fixé à 80 % du taux de la TEOM),
- une part variable (montant correspondant au nombre de bacs collectés pour chaque usager multiplié par le tarif individuel de levée de bac).

Concrètement, sur votre feuille d'impôt foncier, cela se traduit par une baisse du taux (Taux 2023 : 11.75%, et Taux 2024 : 9.40%). En complément du taux 2024 (qui représente la part fixe), se rajoute



la part variable qui est calculée de la façon suivante : nombre de collecte du bac* prix de la levée en fonction du volume du bac.



Les taux et les tarifs des levées ont été votés le 04 avril 2024 par la Communauté de communes du Haut Lignon. Pour la facturation 2024, le nombre de levée (ou collecte du bac) est celui réalisé l'année précédente, donc 2023.

Tarifs des levées 2024 pour la facturation de 2024 :

- 80 litres : 1,12 €
- 140 litres : 1.96 €
- 180 litres : 2,52 €
- 240 litres : 3,36 €
- 770 litres : 10,78 €. Des tarifs forfaitaires ont été votés pour certains cas particuliers :
- 80 € pour les usagers ayant refusé d'avoir un bac à ordures ménagères
- 80 € pour les usagers ayant un bac et refusant de s'en servir

Pour obtenir des renseignements sur cette tarification incitative, vous pouvez contacter :

- La Communauté de communes du Haut-Lignon,

pour toute la partie financière ;

- Le SICTOM Entre Monts et Vallées, pour la partie technique (Nombre de levée, changement de bac...).

• Le tri : respect des consignes (voir mémo tri)

Pas de sac dans les colonnes de tri ! Les emballages doivent être déposés en vrac, directement dans la colonne, sans sac autour, et sans être imbriqués. Ils doivent être vidés de leur contenu, mais n'ont pas besoin d'être lavés.

Les grands cartons bruns ne doivent pas être déposés dans les colonnes Emballages, Papier ou Verre. Ils doivent être déposés soit dans les colonnes cartons prévues à cet effet, soit en déchèterie.

• Le compostage

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024 a rendu obligatoire la valorisation de nos biodéchets. L'ADEME estime la part de déchets alimentaires à 83 kg/an/habitant : des économies importantes sont à faire en cessant de jeter ces biodéchets aux ordures ménagères.

Les particuliers qui n'ont pas encore de solution, ont la possibilité d'acquérir un composteur individuel auprès du SICTOM. Deux volumes de composteurs sont proposés (445 litres ou 540 litres) et des conseils d'utilisation peuvent être donnés.

Depuis fin mars 2024, un site de compostage partagé est installé dans le centre-bourg de St-Jeures, face à l'école. Les riverains ont la possibilité d'y apporter leurs déchets de cuisine et de table. Ainsi, leur poubelle d'ordures ménagères devrait se trouver allégée. Le bac d'apport du site de compostage s'est rempli en 6 mois, permettant de détourner environ 308 kg de déchets de cuisine et de table.

Les élèves de l'école vont bénéficier cette année encore d'une animation pour être sensibilisés à la valorisation des biodéchets.

• Les projets du SICTOM Entre Monts et Vallées :

- Extension et mise aux normes de la déchèterie

de Dunières. Après celle du Monastier/Gazeille, et celle du Chambon/Lignon, ce sera au tour de celle de Dunières de connaître des travaux d'extension (afin de pouvoir accueillir dans de meilleures conditions de sécurité les usagers, et de permettre un meilleur tri.

- Réflexion sur la mise en place de colonnes semi-enterrées ou enterrées dans les principaux bourgs, afin d'apporter une solution complémentaire pour les ordures ménagères et supprimer ainsi les accumulations de bacs à ordures ménagères sur certains endroits.

- La maîtrise des coûts : la principale piste est celle de l'optimisation des circuits de collecte des ordures ménagères, afin de s'adapter au besoin réel de collecte. Les habitudes changent car nous voyons que depuis plusieurs années, les tonnages baissent, les usagers produisant moins d'ordures ménagères. Ces derniers présentent donc moins souvent leur bac à ordures ménagères (tous les 15 jours, voire tous les 2 mois pour certains). Les camions de collecte d'ordures ménagères parcourent 110 000 km/an, et consomment plus de 56 000 litres de gazole ! C'est énorme.... Si la mesure est complexe à appliquer dans les bourgs des plus grandes communes, elle présente un intérêt dans les zones rurales où elle favorise une baisse des coûts de collecte ainsi

qu'une diminution des ordures ménagères collectées.

- Poursuite de l'installation de sites de compostages partagés : ces sites permettent aux citoyens d'apporter leurs déchets dits fermentescibles dans des composteurs dédiés. Plusieurs mairies ont déjà installés des sites.

MÉMO-TRI

TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS
 Vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans les bacs de tri dédiés.

1

C'est un emballage ou un papier?
Trions-le !

2

Inutile de laver l'emballage,
il suffit de bien le vider.

3

Déposez vos emballages séparés les uns des autres ET sans sac.

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET BRIQUES ALIMENTAIRES...



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL

BRIQUES ALIMENTAIRES

À TRIER

TOUS LES PAPIERS ET CARTONNETTES



PAPIERS



EMBALLAGES EN CARTON

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



BOUTEILLES EN VERRE



POTS, BOCAUX ET FLACONS EN VERRE



À JETER

ORDURES MÉNAGÈRES



OBJETS EN PLASTIQUE



VAISSELLE CASSÉE



TISSUS SANITAIRES



CONTENEUR AÉRIEN



CONTENEUR AÉRIEN



CONTENEUR AÉRIEN



BAC ROULANT

MÉDIATHÈQUE ET PÔLE CULTUREL

Le parvis de la mairie et le muret de l'école ont accueilli cet été l'exposition photographique de Cha Caillat, une toute jeune artiste, qui a partagé ainsi son voyage au Kirghizistan. L'occasion pour les écoliers de découvrir un tout petit peu la culture de ce lointain pays lors d'une intervention en classe. Les intempéries se sont jouées de l'installation qui a dû être retravaillée courant juillet. Cette exposition faisait partie de « 6x6 Regards de femmes », le parcours photographique de la Communauté de communes du Haut-Lignon qui a accueilli 7500 visiteurs entre juin et août.

De technique photo, il en a aussi été question à la médiathèque de Saint-Jeures avec un atelier cyanotype qui a réuni une quinzaine de participants en juillet. Les Petites Histoires, la séance de lecture théâtralisée pour les 2-7 ans, continuent de faire halte dans le village, le prochain RV étant le 13 novembre à 10h.

À la salle de bru, l'équipe des médiathèques a également organisé début octobre le spectacle « Le Loup en slip » pour le plus grand plaisir de 80 personnes.

Pour Halloween, c'est « l'après midi qui fait trop peur » qui est déployée dans la salle communale avec concours de puzzle par équipe et lectures d'albums.

La Communauté de communes du Haut-Lignon déploiera des ateliers artistiques à destination des écoliers du village, les grands de l'école primaire auront l'opportunité de travailler la technique du cyanotype sur le thème de la forêt et des arbres.

Le chantier du pôle culturel a bel et bien commencé, l'étape spectaculaire de la démolition s'est déroulée avant la rentrée scolaire, le terrassement avant construction suit son cours.



TRAVAUX BARRAGE DE LAVALETTE

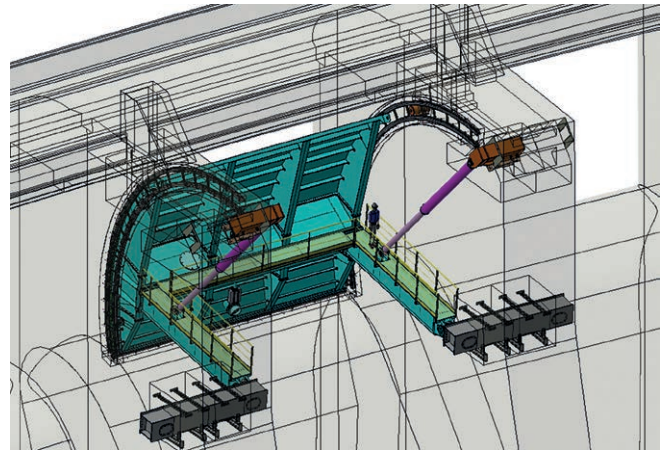
Saint-Étienne Métropole prévoit de réhabiliter l'évacuateur de crues du barrage de Lavalette à partir de début 2025, pour une durée de 2 à 3 ans. L'évacuateur de crues désigne la partie centrale du barrage constituée des quatre vannes de surface ainsi que de la partie bétonnée guidant les écoulements vers le Lignon en aval. Les trois vannes historiques, datant de la surélévation de 1948, devront être complètement renouvelées du fait de leur âge. Une analyse des désordres et fissures détectés en 2019 a révélé que ces vannes ne peuvent pas être simplement réhabilitées. Elles seront donc entièrement démontées et remplacées par des vannes neuves.

Les travaux s'étaleront sur deux années au plus court, car il est crucial de n'intervenir que sur une vanne à la fois : Cela permettra de maintenir trois passes de l'évacuateur ouvertes, garantissant ainsi l'évacuation des eaux en cas de crue. Pendant cette période, la quatrième vanne, plus récente, sera rénovée : désamiantage, traitement contre la corrosion, remise en peinture et mise à niveau des centrales hydrauliques seront effectués. Des reprises ponctuelles des dégradations de la maçonnerie de l'évacuateur de crues seront également réalisées.

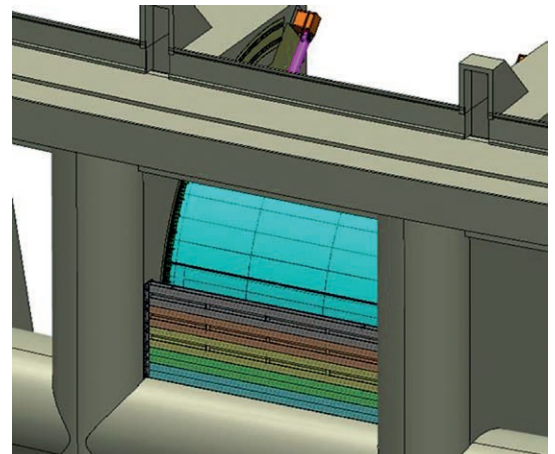
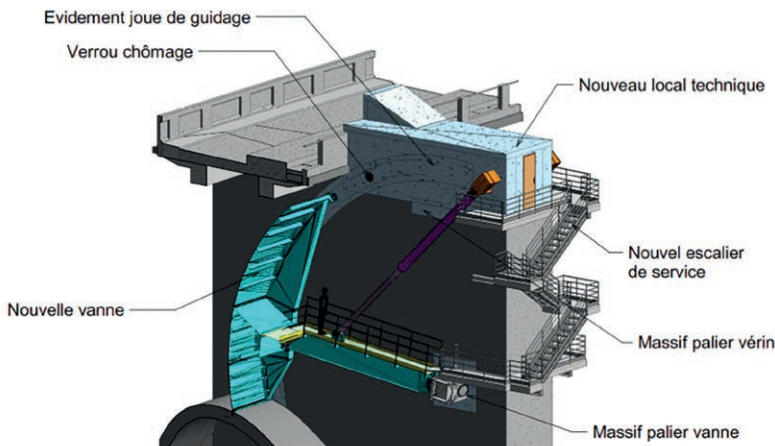
Depuis le début de 2024, les vannes ont été mises en sécurité et sont en permanence ouvertes, limitant ainsi le remplissage du barrage. Cette gestion temporaire se poursuivra jusqu'à la fin des travaux. Une concertation avec EDF a permis d'établir une

gestion du niveau du plan d'eau pour maximiser le remplissage de la retenue tout en protégeant le chantier des crues. Il est en effet essentiel de veiller à la fois à la sécurité du chantier et à la pérennisation de cette ressource en eau potable stratégique. Cette protection sera complétée par la mise en place d'un batardeau de sécurité sur la passe en travaux.

Ces travaux auront des répercussions sur la circulation sur le couronnement du barrage. Des systèmes de levage seront installés au-dessus de la voie, entraînant des interruptions régulières de circulation, d'environ une demi-journée, lors des livraisons et des évacuations. Des coupures plus longues, d'environ une semaine, sont également prévues lors des phases de dépose et de pose des vannes. Les impacts sur la circulation routière sont actuellement en phase d'étude et seront précisés lors de la mise en place du chantier. Des informations spécifiques seront communiquées en temps voulu.



Quelques illustrations du projet de travaux. Illustration des nouvelles vannes :



TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL 2024

- Travaux enfouissement réseau télécom Freycenet = 10 160,14 € TTC part Orange = 11 254,08 €.
- Mise en place de la coupure nocturne (installation d'horloge, reprogrammation, remplacement panneau de commande) financement 45% par le syndicat départemental d'énergies = 3977,64 € et 55% par la commune = 4 861,55 €.
- Participation extension branchement électrique Pouzols = 270 €.
- Volets roulants école de Saint-Jeures installés par les agents techniques = 2 138,23 € TTC.
- Participation versée à la commune d'Yssingeaux pour la réfection du Grand Pont d'Auze situé entre Saint-Jeures et Yssingeaux = 10 560 €.

- Acquisition d'illuminations pour Noël pour un coût de 3 993,60 € TTC.
- Acquisition d'un souffleur et d'un testeur d'humidité pour un coût de = 2 354,84 €.
- Acquisition de 25 tables de réception et 50 bancs pour un coût de 8 712 € TTC.
- Acquisition d'un vidéo projecteur 761,18 €.
- Travaux de voirie 2024 sur les voiries suivantes : VC n°8 Montchaud, VC n°63 montée du pin, VC n°30 chemin de la Besséat, VC n°50 chemin de Romier, VC n°41 rue de Salcupt, VC n°28 route de Couquet et mise en place de la double écluse à Freycenet pour un montant de 149 822,00 € HT subventions DETR = 38 525 € et CAP43 = 26 000 €.



Route de Couquet



Route de la Besséat



Route de la Besséat



Montée du Pin



Double écluse de Freycenet



Chemin des Érables



LE PERSONNEL DE LA COMMUNE

Cette année 2024 est marquée par l'arrivée de trois nouvelles employées communales, à temps partiel.

Ornella Lione et Lauriane Blanc assurent l'accueil de l'Agence Postale Communale, ainsi que du secrétariat et des tâches administratives à la Mairie.

Sylvianne Agier a une mission d'ATSEM, elle assiste les enseignantes à l'école de Freycenet.

Bienvenue à elles !

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEURES 2 FÉVRIER 2024

Approbation du compte-rendu du 15 janvier 2024

Le compte-rendu de la séance du 24 novembre est approuvé à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR

En préalable à l'ordre du jour adressé aux élus en temps et en heure, le Maire demande l'inscription d'un point supplémentaire, en l'occurrence la recherche de prestataire pour un contrat d'assurance pour risques statutaires. L'ensemble des élus accepte cette inscription à l'ordre du jour.

1. Recherche d'un prestataire pour contrat d'assurance de risques statutaires

Ces risques statutaires sont liés à l'indemnisation des arrêts de travail du personnel communal. Le Centre Départemental de Gestion propose de lancer un appel d'offres groupé aux communes intéressées.

Approuvé à l'unanimité

2. Maison du Bru – tarif pour une nuitée

Le Conseil est saisi d'une demande de location de la Maison du Bru de la part du Collège des Marronniers de Condrieu, pour la nuit du 14 au 15 mai 2024.

Proposition de tarif pour un groupe de 20 personnes environ : 150 € + 80 € de ménage.

Approuvé à l'unanimité

3. Délibération contre la suppression d'un poste d'enseignant

Le Conseil propose la délibération suivante : « Le Conseil Municipal de Saint-Jeures, réuni le 2 février 2024, se déclare opposé à la suppression d'un poste d'enseignant à la rentrée 2024-2025 dans le regroupement scolaire de la commune. Il rappelle les efforts déployés par les autorités municipales, en l'occurrence l'installation en 2023 d'une Maison d'Accueil Maternelle dans des locaux communaux, la forte implication des acteurs de la communauté villageoise dans le succès de cet équipement, puisque la MAM de Freycenet ne peut à ce jour plus prendre de nouvelles inscriptions. Le Conseil Municipal insiste plus généralement sur la dynamique démographique positive des dernières années, 2023 comprise, qui voit les naissances dépasser régulièrement la dizaine. Cette progression est donc à même d'assurer à brève échéance l'augmentation des effectifs et le dépassement des seuils justifiant le maintien des postes d'enseignants au niveau actuel.

Le Conseil Municipal invite donc M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale à ne pas appliquer cette mesure de suppression, afin de conforter les équilibres pédagogiques et la progression démographique en cours. »

Approuvé à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEURES 1^{ER} MARS 2024

Approbation du compte-rendu du 2 février 2024

À la demande de C. Ouillon, le tableau récapitulatif des demandes et octrois de subventions aux associations est remplacé par le tableau présenté lors de la séance du 2 février.

Le compte-rendu de la séance du 2 février ainsi modifié est approuvé à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « Participation de la commune à la modification de l'éclairage du stade de Freycenet. »

M. le Maire poursuit et entreprend de traiter l'ordre du jour révisé.

1. Participation de la commune à la modification de l'éclairage du stade de Freycenet

La participation de la commune à cette opération sera de 7250,89 €, pour un coût total de 13183,08 €, le reste étant à la charge du Syndicat d'électrification de la Haute-Loire.

Vote :

- 12 voix pour
- 1 voix contre
- Aucune abstention

Approuvé à l'unanimité

2. Vente d'un terrain à la CCHL pour construction de la médiathèque

La Commune se propose de vendre un terrain de 321m² à la Communauté de communes du Haut-Lignon afin que celle-ci y construise la médiathèque intercommunale.

3. Convention de mise à disposition du préau de l'école du Lizieux à l'association Plein Lizieux

L'association souhaite faire des séances de lecture à voix haute dans le temps périscolaire, entre 16h30 et 17h15.

Un modèle de convention est présenté, qui devra être complété.

Cette convention devra être présentée au Conseil d'école.

Approuvé à l'unanimité

4. Procédure à mettre en place pour l'emploi de subventions aux associations

Il s'agit de mettre en place une commission pour traiter en amont du Conseil les dossiers de demande de subventions.

Plusieurs conseillers ne comprennent pas l'intérêt de cette commission.

Une autre proposition émerge du débat : que les courriers adressés par les associations soient joints à la convocation du Conseil Municipal.

Des conseillers font valoir que c'est beaucoup demander à de petites associations, ce à quoi Sébastien Hochet objecte qu'il est important que les demandeurs mesurent la valeur des subventions accordées et qu'ils peuvent aussi mener des actions pour récolter des fonds.

Une troisième proposition se fait jour : que les associations soumettent au Conseil le document CERFA 12156*06.

M. le Maire propose finalement que les associations soumettent un courrier assorti d'un bilan et le cas échéant d'un projet. Elles seront invitées à compléter le CERFA par la suite.

Approuvé à l'unanimité

5. Emprise de la route de Pouzols

À la suite d'un achat récent de la parcelle B 769, les nouveaux propriétaires ont remarqué que l'emprise de la route de Pouzols s'étendait sur cette parcelle. Ils demandent donc à la commune de racheter la surface concernée.

Didier Rault, intéressé à l'affaire, quitte la salle du Conseil.

Le Conseil examine la demande qui porte sur une surface de 149 m².

La Commune décide de racheter cette surface au prix de 6 €/m².

Approuvé à l'unanimité

• Le Maire indique que les ZRR (Zones de Revitalisation Rurale) sont devenues FRR (France ruralités revitalisation). On n'en connaît pas clairement le contenu, mais une dotation supplémentaire est attendue. La Communauté des Sucs en est sortie, mais pas le Haut-Lignon.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEURES VENDREDI 29 MARS 2024

1. Subventions aux associations – année 2024

Monsieur le Maire expose que pour la préparation du budget 2024, il serait nécessaire de fixer le montant des subventions aux associations. Ces dernières ont fourni le cerfa n° 12156*06.

Le Conseil Municipal, après examen des demandes, VOTE les subventions suivantes aux associations :

- FNACA Comité Saint-Jeures :	122,00 €
- Paroisse Saint-Jeures (frais de chauffage) :	610,00 €
- Paroisse Freyccenet (frais de chauffage) :	610,00 €
- Ecoles Publiques :	
- arbre de Noël :	63,00 € / classe
- voyage scolaire :	63,00 € / classe
- fournitures matériel pour projet :	17,00 € / élève
- Amicale Laïque :	250,00 €
- Tryssingeaux (Triathlon des Sucs) :	155,00 €
- Aide à domicile Tence :	600,00 €
- Club 3 ^e âge :	155,00 €
- ACCA Saint-Jeures (chasse) :	155,00 €
- Amicale Sapeurs-Pompiers Saint-Jeures :	300,00 €
- Batterie fanfare Lizieux-Mézenc :	300,00 €
- Initiatives et Innovations Local du Lizieux (2i2l43) :	1500,00 €
- Association « Plein Lizieux » :	300,00 €

Approuvé à l'unanimité

2. Subvention exceptionnelle pour les écoles de Saint-Jeures et Freyccenet

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que les enseignantes de l'école élémentaire de Saint-Jeures et de l'école maternelle de Freyccenet par courrier du 26 mars 2024 demandent une subvention exceptionnelle afin que les élèves puissent participer à des ateliers avec le cirque Piccolino qui va s'installer sur la Commune du 1^{er} au 5 juillet 2024. Pour aider à financer ce projet, les enseignantes sollicitent une subvention exceptionnelle. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré. Décide d'accorder à titre exceptionnel :

- Une aide de 500 € soit 250 € pour l'école élémentaire de Saint-Jeures et 250 € pour l'école maternelle de Freyccenet.

Approuvé à l'unanimité

3. Approbation du compte financier unique 2023 – commune

Au moment de voter ce point, M. le Maire quitte la salle.

Le Compte Financier Unique 2023 – Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 543 714,34 € et un déficit d'investissement de 74 433,88 €.

Approuvé à l'unanimité

4. Approbation du compte financier unique 2023 – eau et assainissement

Le Compte Financier Unique 2023 - Eau et Assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 13 809,74 € et un excédent d'investissement de 74 433,88 €.

Approuvé à l'unanimité

5. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget commune

153 714,34 € de l'excédent de fonctionnement sont affectés à la section d'investissement.

390 000 € sont maintenu à la section de fonctionnement.

Approuvé à l'unanimité

6. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget eau et assainissement

13 809,74 € sont maintenus dans la section de fonctionnement et 74 433,88 € sont conservés à la section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité

7. Vote des taux d'imposition 2024

Par délibération en date du 31 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière (bâtie) : 40.92 %
- Taxe foncière (non bâtie) : 72.40 %
- Taxe d'habitation : 11.93 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré avec 13 voix POUR et 1 abstention d'approuver pour l'exercice 2024 le maintien des taux 2023.

Taxes	Bases imposition effective 2023 (€)	Taux commune 2023 (%)	Bases imposition prévisionnelle 2024 (€)	Taux commune 2024 (%)	Produit fiscal prévisionnel 2024 (€)
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 174 380	40.92	1 216 000	40.92	497 587
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	105 561	72.40	109 700	72.40	79 423
Taxe d'habitation (TH)	609 184	11.93	612 200	11.93	73 035

8. Vote du budget primitif 2024 - commune

Après avoir voté les CFU 2023 et statué sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023, Monsieur le

Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024 s'élevant en recettes comme en dépenses à la somme de **1 392 867,00 €** en fonctionnement et à **901 099,93 €** en investissement. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, décide avec 13 voix POUR et 1 voix CONTRE d'approuver en ses recettes comme en ses dépenses le projet de budget primitif 2024.

9. Vote du budget primitif 2024 – service eau et assainissement

Après examen du budget primitif 2024 du Service Eaux et Assainissement, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 du Service Eaux et Assainissement qui s'élève en recettes comme en dépenses à **239 018,08 €** pour la section de fonctionnement et à **235 969,33 €** pour la section d'investissement.

10. Travaux de voirie 2024 – résultat appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été prévu de réaliser des travaux de voirie. Un appel d'offres a été lancé, la commission travaux de voirie a examiné les propositions, cinq entreprises ont remis une offre, l'entreprise MOULIN a été retenue pour un montant de **149 822 € HT**.

Approuvé à l'unanimité

11. Création contrat de travail pour remplacement d'un agent indisponible à la cantine

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs. Monsieur le Maire indique que les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 28 heures hebdomadaire. Cet emploi correspond au grade d'adjoint technique, cadre d'emplois des adjoints techniques, catégorie C, filière technique. Monsieur le Maire précise que la nature des fonctions suivantes : **« aide à la cantine et à la garderie ainsi que l'entretien des bâtiments communaux »** justifie particulièrement le recours à un agent contractuel en CDI.

Approuvé à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEURES VENDREDI 24 MAI 2024

ORDRE DU JOUR

1. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 29 mars 2024 avec une abstention.

2. Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Énergies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gard (SMEG), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43), des Hautes-Pyrénées (SDE65) du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE), des Pyrénées-Orientales (SYDEEL 66), du Tarn (SDET) et du Tarn-et-Garonne (SDE82) pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.

Le Conseil Municipal

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndi-

cat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) : ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;

- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entraînera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle. Considérant que la commune de Saint-Jeures, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes, étant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de Saint-Jeures au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune.

Approuvé à l'unanimité

3. Demande de subventions cap43 pour travaux de voirie 2024

Monsieur le Maire informe qu'une subvention est susceptible d'être attribuée par le Conseil Départemental au titre du dispositif « CAP43 - commune – 2^e appel à projet 2024 – 2025 » permettant le financement d'opérations d'investissement. Monsieur le Maire présente les travaux pour lesquels la subvention sera demandée : travaux de voirie 2024 pour un coût de 149 822 euros HT. Subvention 26 000 €.

Approuvé à l'unanimité

4. Avenant n°1 de transfert - travaux de voirie 2024

Considérant que par délibération en date du 29 mars 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'appel d'offres pour les travaux de voirie 2024 avec la Société SA MOULIN Z.A. du Rousset 43600 LES VILLETES. Par courrier en date du 18 avril 2024 la Société SA MOULIN a informé la commune de la modification du nom de la Société. En effet La Société SA MOULIN ZA du Rousset 43600 LES VILLETES devient la Société Roger Martin Rhône Alpes Ets MOULIN TP Z.A. du Rousset 43600 LES VILLETES. Un avenant doit être établi pour le changement de nom

Approuvé à l'unanimité

5. Syndicat intercommunal pour la capture des carnivores domestiques errants – adhésion des communes de saint romain-les-atheux, saint-regis-du-coin et de jonzieux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes de Saint-Romain-Les-Atheux, Saint-Régis-Du-Coin et de Jonzieux souhaitent adhérer au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants. Le Conseil Municipal, après discussion émet un avis favorable à l'adhésion de ces trois Communes au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants.

Approuvé à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEURES VENDREDI 18 JUIN 2024

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 24 mai 2024.

En préalable à l'ordre du jour adressé aux élus en temps et en heure, le Maire demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Maîtrise d'œuvre des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable.

L'ensemble des élus accepte cette inscription à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un délégué au syndicat intercommunal de production d'eau potable du pays d'Yssingaux (sipep)

Suite à la démission de M. Didier Rault du Conseil Municipal il y a lieu de nommer un nouveau délégué au SIPEP. Madame Marie-Thérèse Schymetzky qui était déléguée suppléante devient déléguée titulaire et Monsieur Sébastien Hochet est nommé délégué suppléant.

Approuvé à l'unanimité

2. Remplacement d'un délégué à la commission culture de la Communauté de communes du Haut-Lignon

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir au remplacement de M. Didier Rault, membre de la Commission Culture de la CCHL. Madame Sandrine Chomienne est désignée en qualité de déléguée à la Commission Culture de la CCHL.

Approuvé à l'unanimité

3. Nomination d'un conseiller en charge des questions de défense

Suite à la démission de M. Didier Rault du Conseil Municipal, il y a lieu de pourvoir à son remplacement en tant que conseiller en charge des questions de défense. Le Conseil Municipal, après discussion désigne M. Lucien Dumas comme conseiller en charge des questions de défense.

Approuvé à l'unanimité

4. Maîtrise d'œuvre des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est prévu de réaliser des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable par renouvellement des réseaux fuyards sur le secteur bourg – La Chomette – Pélinac. L'offre du bureau d'étude AB2R a été retenue pour réaliser la maîtrise d'œuvre, pour un montant de 14 904 € HT.

Approuvé à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEURES MARDI 16 JUILLET 2024

ORDRE DU JOUR

1. Création d'un emploi permanent pour un agent contractuel de droit public

M. le Maire indique qu'il y a lieu de créer un emploi pour le poste d'aide à la maîtresse à l'école maternelle à compter du 1^{er} septembre 2024. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 20 heures contrat annualisé à 26 heures. Suite à l'offre faite dans la lettre de la mairie des demandes ont été reçues et seront examinées le vendredi 2 août 2024 à 9 heures.

Approuvé à l'unanimité

2. Désignation d'un délégué à la Commission Tourisme de la CCHL

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir au remplacement de M. Didier Rault, membre de la Commission Tourisme de la CCHL. Monsieur Hervé Goudard est désigné en qualité de délégué à la Commission Tourisme de la CCHL.

Approuvé à l'unanimité

3. Cession de terrain communal à M. Morel à Pélinac

Monsieur le Maire rappelle la demande écrite de Monsieur Gilles MOREL du 5 décembre 2023, souhaitant acquérir une partie de la parcelle située section A n° 3552 lieu-dit « Pélinac ».

Un document d'arpentage sera établi pour définir la surface à céder.

Le Conseil Municipal après examen, décide de vendre une partie de la parcelle A n° 3552 qui sera déterminée par le document d'arpentage. Fixe le prix de vente à 12 € le mètre carré, les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Approuvé à l'unanimité

4. Proposition d'achat de terrain à coté du cimetière de St Jeures, parcelle n°AB95

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de M. Quentin Terrasse et Mme Morgane Ganivet en date du 12 juin 2024, souhaitant vendre la parcelle de terrain n° AB 95 située lieu-dit « Le Bourg » près du cimetière de Saint-Jeures leur appartenant. Le Conseil Municipal, après discussion accepte l'acquisition de la parcelle section AB n°95 d'une superficie de 8 a 26 ca au prix de 10 € le mètre carré, les frais restant à la charge de la Commune et désigne le cabinet C. FONCIER pour effectuer les formalités de vente.

Approuvé à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEURES MARDI 10 SEPTEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR

1. Évolution de l'Agence Postale Communale

M. le Maire indique qu'il a reçu en rendez-vous Monsieur Simon Level propriétaire du Bar tabac qui lui avait exprimé son souhait de prendre l'Agence Postale Communale dans son commerce en point Poste Relais. Le Conseil Municipal après discussion n'a pas souhaité que l'Agence Postale Communale soit transférée chez Monsieur Level pour devenir un point « Poste Relais ». Avec 3 abstentions et 9 votes pour garder l'Agence Postale Communale en Mairie.

Approuvé à l'unanimité

2. Déclassement, désaffectation et aliénation de parties de chemins ruraux suite à enquête publique

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 octobre 2023 le chargeant de faire procéder à l'enquête publique préalable au déclassement, la désaffectation et l'aliénation de parties de chemins ruraux sur la Commune suite à diverses demandes. Le Conseil Municipal, après discussion considérant les remarques formulées par Monsieur le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable aux demandes de M. et Mme Dussert lieu-dit Pélinac, Monsieur Souvignet Michel lieu-dit « Pélinac », M. et Mme Ravel lieu-dit « Charbonnières », M. Py et Mme Sautel lieu-dit « La Besséat », M. Martin Claude lieu-dit « Salcrupt », M. Pabiou Raphaël lieu-dit « Grousson » avec une réserve préconisée par M. Le Commissaire Enquêteur. Il émet un avis défavorable à la demande de M. Picot Raymond et fixe un rendez-vous avec Monsieur Maigne souhaitant acquérir une partie de chemin lieu-dit « Salcrupt » et avec M. Mounier Ludovic et Odille Anaïs souhaitant acquérir une partie de chemin lieu-dit « Coste Chaude » afin de discuter avec eux des préconisations émises par Monsieur Le Commissaire Enquêteur. Le prix de vente est fixé à 12 euros le mètre carré, les frais d'acquisition (document d'arpentage et acte notarié) sont à la charge de l'acquéreur.

Approuvé à l'unanimité

3. Travaux d'adduction d'eau potable et réseaux secs du hameau de Pélinac- Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'offre du bureau d'étude GEOA pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de l'opération suivante : Eau potable et réseaux secs hameau de Pélinac. La rémunération sera calculée à partir du montant estimatif des travaux établi dans la phase AVP au taux de 3.40 %. Après examen, le Conseil Municipal retient l'offre du bureau d'étude GEOA et autorise Monsieur Le Maire à signer le marché et lancer l'exécution de la mission.

Approuvé à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEURES VENDREDI 25 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024.

ORDRE DU JOUR

1. Location local étage de la mairie pour le cabinet infirmier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un cabinet infirmier va s'installer dans un local à l'étage de la mairie à compter du lundi 18 novembre 2024. Un bail professionnel a été établi pour une location à compter du 18 novembre 2024 au prix de 250 €. Le Conseil Municipal souhaite offrir la gratuité pour cette location du 18 novembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2024. Les loyers seront mandatés à compter du 1^{er} janvier 2025.

Approuvé à l'unanimité

2. Contrats d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Loire (CDG43) a lancé un marché pour souscrire un contrat groupe d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents publics,

- que le CDG43 a communiqué à la commune les résultats la concernant,
- que le contrat groupe a pour principal avantage de mutualiser les risques et d'éviter une résiliation pour sinistralité excessive,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'accepter la proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociée par le Centre de gestion est acceptée. Cette proposition peut se résumer ainsi :

- **Assureur** : CNP - Relyens
 - **Durée du contrat** : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025
 - **Régime du contrat** : capitalisation
 - **Préavis** : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.
- Pour financer le service proposé par le Centre de gestion, une cotisation annuelle de 0,2 % indexée sur la même masse salariale que celle qui sert pour la cotisation obligatoire au CDG lui sera versée sur présentation d'un titre de recette spécifique.

Approuvé à l'unanimité

3. Création d'un emploi permanent pour un agent contractuel de droit public

M. le Maire indique qu'il y a lieu de créer un emploi pour l'aide au secrétariat de mairie et la gestion de l'agence postale communale à compter du 1^{er} décembre 2024. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 18 heures.

Approuvé à l'unanimité

4. Révision générale du plan local d'urbanisme modification au contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle l'offre faite par le bureau d'études RÉALITES pour la mission d'études et d'accompagnement pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le montant de l'offre initial était de 31 353 € HT soit 37 623,60 € TTC.

Il s'avère que les 17 réunions de travail et la réunion publique prévues dans la mission ne sont pas suffisantes au vu du travail à réaliser sur la révision du PLU de la commune. L'avenant a ainsi pour objectif de prendre en compte 4 réunions supplémentaires réalisées ainsi que 4 réunions qui devraient avoir lieu d'ici l'approbation du PLU (réunion de travail prévue le 09/10/2024, une autre réunion de travail potentielle, passage en CDPENAF, une réunion suite à l'enquête publique) au prix unitaire de 540 € HT. Il s'agit aussi d'intégrer la seconde réunion publique prévue dans la délibération initiale et qui doit se tenir le 27/09/2024 au prix unitaire de 700 € HT. Le montant de l'avenant n°1 est de 5 020 € HT soit 6 024 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

5. Étude diagnostique et schéma directeur en assainissement Avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle l'offre faite par le bureau d'études AB2R pour l'étude diagnostique et schéma directeur en assainissement. Le montant de l'offre initial était de 42 135 € HT répartie en 3 phases + TO2 = 42 518 € HT.

Phase 1 = 15 460 € HT, Phase 2 = 20 861 € HT, Phase 3 = 5 814 € HT, TO2 = 383 € HT.

Le présent avenant a pour but de mettre à jour les prestations réalisées = 46 058,25 € HT décomposées comme suit : Phase 1 = 15 444 € HT, Phase 2 = 23 830,25 € HT, Phase 3 = 5 814 € HT et TO2 = 970 € HT.

Approuvé à l'unanimité

6. Travaux d'éclairage public renouvellement EP LED Bourg et villages

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public pour le renouvellement EP LED du Bourg et des villages. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 78 263,76 € HT. Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit : $78\,263,76 \times 55\% = 43\,045,07$ €. Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Approuvé à l'unanimité

7. Travaux d'éclairage public au village de Pélinac

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public du village de Pélinac. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 23 258,97 € HT. Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit : $23\,258,97 \times 55\% = 12\,792,43$ €. Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Approuvé à l'unanimité

8. Travaux d'éclairage public sur poste Freycenet

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public sur le poste Freycenet pour le hameau de la Besséat. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 1 092,32 € HT. Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55 %, soit : $1\,092,32 \times 55\% = 600,78$ €. Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Approuvé à l'unanimité

NAISSANCES



- **Élia Erika Zèa BEAUVOIS** : née le 31 décembre 2023, domiciliée impasse du Mousse
- **Esteban Nicolas Cécil BILLON** : né le 24 mars 2024, domicilié rue de Bourrel
- **Emile Jean BONNEFOY** : né le 9 janvier 2024, domicilié chemin de la Combetione
- **Lucas Christian CHARRA** : né le 19 janvier 2024, domicilié chemin de la Bruyère
- **Léo CIVIER** : né le 8 février 2024, domicilié au Fort
- **Camille, Zoran DUPONT** : né le 9 octobre 2024, domicilié route de la Pierre Plantée
- **Mahé Christian FERRIER** : né le 7 août 2024, domicilié chemin de la Moïra
- **Thibault JACQUIN** : né le 18 juillet 2024, domicilié route de la Fontaine
- **Madeline Laurence Noëlle LEDUC** : née le 29 juillet 2024, domiciliée chemin de la Bruyère
- **Lucie TERRASSE** : née le 1^{er} mars 2024, domiciliée rue de la Combette
- **Numa Pierre Robin WEISS** : né le 23 juin 2024, domicilié Impasse des Costes
- **Louis ZMYSLOWSKI** : né le 1^{er} mai 2024, domicilié rue de Pélinac

MARIAGES



- **Jean Luc GIGOI et Carole Louise BESSENAY**, le 11 avril 2024
- **Bruno Jean TERMINI et Anne Cécile BROUSSELLE**, le 18 mai 2024
- **Sébastien Serge ANDRÉ et Christelle Annie ROBERT**, le 25 mai 2024
- **Alexandre Marie-René POULY et Magali REYNIER**, le 20 juillet 2024
- **Nicolas Alexandre ABEL et Laëtitia Marie FAYARD**, le 20 septembre 2024

DÉCÈS



- **Christiane Monique Suzanne MAGNOULOUX née PRÊTRE**, le 17 décembre 2023
- **Philippe Albert Gabriel FERRAND**, le 20 décembre 2023
- **Gérard Marie Jean VIAL**, le 4 janvier 2024
- **Jacques Aimé PERRIN**, le 17 janvier 2024
- **Lucien ASTIER**, le 16 mars 2024
- **Christian Jean Claude AUTIN**, le 22 mars 2024
- **Marinette, Jeanine CHAMBEFORT née VARENIER**, le 2 avril 2024
- **Paulette, Marcelle, Blanche CASIMIRI née TURQUIN**, le 23 avril 2024
- **Denise Eveline Augusta JACCON née GIRAUD**, le 27 avril 2024
- **Alfred Edmond VALLA**, le 8 mai 2024
- **Geneviève Thérèse Antoinette PABIOU née EPARVIER**, le 5 juin 2024
- **Germaine Paulette AUTIN née CHARRA**, le 8 juin 2024
- **Paulette Léa Clémence PEYRACHE née DOLMAZON**, le 5 juillet 2024
- **Bruno Jean TERMINI**, le 27 juillet 2024
- **Henri Philippe Pierre SOUVIGNET**, le 18 août 2024
- **Cyril GOUJON**, le 25 septembre 2024
- **Germaine Marie Louise POIZAT née FAYARD**, le 12 octobre 2024
- **Geneviève Marie Marguerite DEBARD née ROYON**, le 18 novembre 2024



meilleurs vœux et Bonne année 2025



Horaires du secrétariat de mairie et de l'A.P.C. (Agence Postale Communale)

Du lundi au samedi de 9h00 à 11h30

Téléphones

- **Mairie** : 04 71 59 60 76 / Mail : mairie@saintjeures.fr
- **Cantine, garderie, gestion salle du Bru** : 04 71 59 67 95
(répondeur après 6 sonneries)
- **École publique Saint-Jeures** : 04 71 59 67 43
- **École publique Freycenet** : 04 71 65 98 41